

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 84 (1992)
Heft: 1-2

Artikel: Stratégies pour les années 90
Autor: Schäppi, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386410>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Stratégies pour les années 90

Hans Schäppi*

Le partenariat social est en crise. La responsabilité en incombe à la concentration du capital et à l'affaiblissement des organisations patronales comme des syndicats. Ces derniers sont appelés à mobiliser leurs forces. Objectif: des organisations unitaires fortes, solidement ancrées dans les entreprises, sur la base de principes démocratiques.

Aujourd’hui comme durant les crises économiques de 1974/76 et de 1981/82, le patronat exploite le sentiment d’insécurité et les craintes des travailleurs pour faire pencher le rapport de forces en sa faveur et, donc, aux dépens du salariat. Dans le secteur du textile, Adrian Gasser a été le premier à ne pas renouveler des conventions collectives de travail (CCT), à fermer des entreprises pour les rouvrir à des conditions nouvelles, à déréglementer et à détériorer les conditions de travail à force de réductions du personnel et de dégraissages au niveau des cadres. L’association patronale de l’industrie textile a certes pris position contre cet outsider. Mais, dans un autre contexte, elle le cite en exemple et s’en sert de prétexte pour ne pas renouveler la CCT entre filatures et syndicats. La situation est nettement plus réjouissante dans l’industrie du papier et dans la chimie. Cependant, là aussi, certaines intentions et déclarations vont dans le sens d’une remise en question de certains acquis des CCT et, en particulier, de la compensation automatique du renchérissement.

Les attaques du patronat ne sont évidemment pas tout à fait inattendues. Dans de nombreux pays, la profonde mutation économique et sociale entamée au milieu des années septante a fait vaciller un modèle politique dont l’objectif n’était pas uniquement d’assurer le plein emploi, mais aussi de développer l’Etat social et la démocratie libérale et sociale. En Suisse, cette crise de l’Etat social n’a pas eu d’effets aussi rapides et visibles. Les rapports entre les associations patronales, les syndicats et le système de concordance politique sont restés étonnamment stables durant les crises économiques des années septante et huitante. Les signes sont toutefois nombreux, qui nous indiquent que cette stabilité pourrait prendre fin avec les années nonante.

La crise du «partenariat contractuel», voire du «partenariat social» (pour autant qu’il ait jamais existé), tient sans doute à diverses causes relatives à l’évolution de notre société. Mentionnons ici le processus de flexibilisation dans les branches industrielles et les services. Alors qu’autrefois, au sein d’une bran-

*Président de la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP)

che déterminée, des réglementations et institutions garantissaient une certaine stabilité de la production, des prix et des salaires, aujourd’hui, toutes ces mesures de coordination et ces réglementations font toujours plus souvent l’objet de controverses. La centralisation et la concentration du capital ont progressé à tel point que les grandes entreprises et les multinationales sont en mesure de réglementer elles-mêmes la production, les prix et le marché du travail. De ce fait, le renforcement de la concurrence offre l’occasion aux outsiders, tels que Adrian Gasser dans le textile ou tels que les grands groupes de presse que sont le «*Tages Anzeiger*» et Ringier, de ne plus s’en tenir aux accords de branche ou aux CCT. Parallèlement, on assiste à l’affaiblissement et à l’effondrement progressifs des organisations patronales qui deviennent incapables de retenir leurs membres et de les lier aux accords de branche; un phénomène que l’on essaie de justifier avec quelques paroles et mots d’ordre néo-libéraux ou conservateurs. Ces milieux font alors des syndicats et de la gauche politique l’ennemi commun grâce auquel ils espèrent pouvoir resserrer les rangs de leurs associations en décomposition.

Il est certes vrai que cette crise s’accompagne non seulement d’un affaiblissement des organisations patronales, mais aussi des syndicats. Ceux-ci, pour leur part, ont omis de procéder aux adaptations rendues nécessaires par l’évolution de l’économie et de la société. Dans l’industrie textile, par exemple, le nombre des emplois est en baisse continue depuis les années soixante; en moyenne, ce secteur perd 3,3% d’emplois chaque année depuis cette époque. L’industrie chimique, elle, ne connaît toutefois aucun recul de cette ampleur. Cependant, dans la chimie bâloise surtout, on a assisté à un déplacement des effectifs du personnel en faveur de celles et ceux qu’on appelle les employé(e)s et, de ce fait, à une diminution des effectifs de la production. Ainsi, au niveau des exploitations, les salarié(e)s couverts par la CCT représentent aujourd’hui une nette minorité. L’industrie du papier et du cartonnage connaît une évolution analogue. Les secteurs où les syndicats sont bien implantés enregistrent une baisse tendancielle de leurs effectifs. Simultanément, nous n’avons pas réussi à prendre pied de manière satisfaisante dans les secteurs de croissance, tels que ceux des employé(e)s, des laboratoires, de la recherche, du développement et des bureaux. Nos propres analyses ont aussi montré que la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP) accuse des déficits non seulement en ce qui concerne les employé(e)s, mais également à l’égard des jeunes et des femmes.

Il est bien clair que la FTCP, en sa qualité de petit syndicat du secteur industriel, ressent de manière particulièrement intense les problèmes que tous les syndicats rencontrent plus ou moins à ce jour. Confrontée, d’un côté, à des tâches et des réformes indispensables toujours plus importantes, elle voit, de l’autre, fondre ses moyens. De plus, à l’heure du Grand Marché européen, la coopération continentale et internationale entre syndicats prend une place prépondérante. Dans ce contexte également, les possibilités des syndicats de pe-

tite taille sont vite restreintes. Lors de son dernier congrès de septembre 1990 à Bâle, et suite à une analyse et une discussion approfondies, la FTCP a approuvé le projet d'une fusion avec le Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB). Pour les délégué(e)s qui assistaient à cette réunion mémorable, il était clair que l'extrême morcellement du mouvement syndical, si typique à notre pays, et l'énorme gaspillage de ressources et de forces qui en découle ne pouvaient plus durer. En effet, la Suisse semble bien être un cas particulier jusque dans le domaine syndical: eu égard au résultat visé, nous pensons être en mesure de nous offrir l'appareil le plus sophistiqué et le plus coûteux qui soit. Or, de nos jours, les conditions de notre travail se modifient ou se détériorent à un rythme très élevé, si bien qu'une réorientation de nos syndicats s'impose. Il nous faut donc rassembler et concentrer nos forces.

Diverses analyses sociologiques ont clairement montré que les syndicats européens sont stables et prospères là où l'on connaît des organisations unitaires fortes et bien implantées dans les entreprises, sur la base de principes démocratiques. La fusion prévue entre la FTCP et la FOBB doit nous permettre de trouver une réponse aux défis qui nous sont lancés. Les économies d'appareil et administratives, que cette fusion autorisera tout aussi bien au niveau central qu'à celui des sections, devront servir à un travail efficace de mobilisation. Grâce à cette fusion, il sera possible de créer un réseau de prise en charge dense et à la portée des membres; c'est-à-dire de pallier les faiblesses inhérentes à la petite taille de la FTCP. Ce réseau d'assistance pourra former l'épine dorsale de ce renforcement essentiel au mouvement syndical dans les entreprises. La structure adoptée par la FTCP en 1982 avait elle aussi pour objectif de rapprocher le syndicat des entreprises. Cet effort a été partiellement couronné de succès, mais les limites de nos possibilités ont rapidement été atteintes. L'amélioration de l'assistance fournie aux membres doit désormais nous permettre de réaliser l'un de nos objectifs premiers: la consolidation du réseau des personnes de confiance et la constitution de groupes stables dans les entreprises.

De plus, la fusion doit nous offrir une nouvelle marge de manœuvre afin de pouvoir organiser de façon plus indépendante et de prendre plus efficacement en charge ces groupes d'intérêts qu'il est si nécessaire, à ce jour, de prendre en considération (jeunes, femmes, employé(e)s, cadres, étrangères et étrangers). Les nouvelles structures devront accorder une grande autonomie d'action et être proches des membres, tout en fournissant aussi une assistance professionnelle. La fusion doit donc déboucher sur une mise en place de structures qui accordent une autonomie maximale aux sections, régions, branches et groupes d'intérêts, une participation démocratique des membres aussi large que possible, et, grâce à la concentration des moyens et une politique syndicale claire et unifiée, permettre la création d'un bloc compact face au patronat. En effet, et c'est sans doute là le but le plus important de cette fusion, il faut que cette dernière se traduise en une plus grande force de frappe politique

et syndicale; une force qui nous est des plus indispensables, si nous entendons protéger les CCT de l'érosion, voire de la disparition. A l'avenir, les conditions de travail et conventionnelles ne doivent pas dépendre des seuls intentions et objectifs des entreprises.

Enfin, n'oublions pas que les réformes de notre syndicat ne doivent pas se limiter au seul niveau structurel. Alors que même les responsables syndicaux sont parfois désorientés de façon fort surprenante, il est essentiel d'élaborer des lignes directrices nettes et des repères programmatiques bien visibles. Les syndicats doivent clairement savoir quelles seront leurs luttes des années nonante, en plus de leurs activités traditionnelles. A ce sujet, deux mots d'ordre s'imposent: égalité des droits et solidarité. Egalité des droits entre femmes et hommes, entre Suisses, étrangères et étrangers. Solidarité des privilégié(e)s avec les personnes qui sont défavorisées. L'égalité des droits et la solidarité: deux remparts contre l'apparition de cette «société à deux vitesses» vers laquelle nous nous acheminons.